PROCES VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que les véhicules de catégorie internationale O4, genre SREM-SRTC, marque SRT, dont les types variantes- versions suivent : SRD338G1A1, SRD338G1E1, SRD338G2A1, SRD338G2E1, SRD338G1A2, SRD338G1E2, SRD338G2A2, SRD338G2E2, SRD338G1A3, SRD338G1E3, SRD338G2A3, SRD338G2E3, SRD338G1A4, SRD338G1E4, SRD338G2A4, SRD338G2E4, SRD338G1A5, SRD338G1E5, SRD338G2A5, SRD338G2E5, SRD338G1A6, SRD338G1E6, SRD338G2A6, SRD338G2E6,livrés carrossés satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R321-20 et R413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné.

Nota : La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

Nota : « Circulation suivant les dispositions de l'article R312-4 III bis du code de la route (port maritime), PTAC possible 38000 kg

Mentions particulières: « TE possible R322-2 :PTAC 35000 kg essieux posés au sol en charge »
« TE possible R322-2 :PTAC 38000 kg essieux posés au sol en charge »

Orléans le, 07/07/07
L' ingénieur de l'industrie
et des Mines
Jean-luc GROMET

vu et approuvé et enregistré sous le n° O-0015-07-00
Orléans le, 07/07/2007
Pour Le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de la Région Centre
Le chef de la Division Techniques Industrielles et Energie
Jean-charles BIERMÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné CARROSSERIE TROUILLET ; constructeur, certifie que le véhicule prêt a l'emploi :

Dénomination (3)

(D1)	Marque :	SRT	
(D2)	Type, Variante, Version	SRD338G	
	Variante- version		(1)

~~1A1~~	~~1E1~~	~~2A1~~	~~2E1~~	~~1A2~~	~~1E2~~	~~2A2~~	2 E2	~~1A3~~	~~1E3~~	~~2A3~~	~~2E3~~
~~1A4~~	~~1E4~~	~~2A4~~	~~2E4~~	~~1A5~~	~~1E5~~	~~2A5~~	~~2E5~~	~~1A6~~	~~1E6~~	~~2A6~~	~~2E6~~

(D3)	Dénomination commerciale :	non concerné	
(E)	Numéro d'identification :	VMZSRD338G8071005	(2)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	34000	(2)
(F2)	Masse en charge maximale techniquement admissible en service dans l'Etat (PTAC)(kg) :	34000	(2)
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)(kg) :	non concerné	
(G)	Masse en service (G1+75)(kg) :	non concerné	
(G1)	Poids à vide national (PV)(kg) :	7000	(2)
(J)	Catégorie internationale :	O4	
(J1)	Genre national :	SREM-~~SRTC~~	(2)
(J3)	Carrosserie (désignation nationale) :	FOURGON-~~PLATEAU~~-~~PLSC~~-~~PTE CO~~NT-~~SAVOYA~~RD-~~FG~~TD	(2)
(K)	Numéro de la réception par type :	O-0015-07-00	
(P1)	Cylindrée (cm3) :	non concerné	
(P2)	Puissance nette maximale (kw) :	non concerné	
(P3)	Source d'énergie :	non concerné	
(P6)	Puissance administrative (CV) :	non concerné	
(Q)	Rapport puissance/ masse (uniquement pour motocycle)(kW/kg) :	non concerné	
(S1)	Nombre de place assise (y compris celle du conducteur) :	non concerné	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :	non concerné	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn^{-1}) :	non concerné	
(V7)	CO2(g/km)	non concerné	
(V9)	Classe environnementale	non concerné	

est entièrement conforme au type, variante et versions dont le prototype à fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

Mentions à reporter sur le certificat d'immatriculation : « ~~TE possible R322-2 :PTAC 35000 kg essieux posés au sol en charge~~ » (1)
« ~~TE possible R322-2 :PTAC 38000 kg essieux posés au sol en charge~~ » (1)
« ~~Véhicule muni d'un hayon élévateur~~ (1)

Que le véhicule sort de nos usines le :

Pour être livré à: (Nom et adresse de l'acheteur ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à NEUVILLE, le 08/08/2007

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit notamment être joint au present certificat, le procès verbal de réception du type :

RAPPEL: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1à R312-25 et R314-1à R317-7 et R317-15à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route , ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le présent certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:

- d'une déclaration à la préfecture
-le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Le véhicule décrit ci-dessus est équipé :

D'un système de freinage conforme à la directive 71/320/CEE * 2002/78/CE et au règlement 13R09

Du montage des pneumatiques conforme à la directive 92/23/CEE*2001/43CE

Du montage des systèmes anti-projection conforme à la directive 91/226/CEE

Pneumatiques : Dimensions : 385/65R22.5 Nota : un changement de dimensions entraîne obligatoirement un reparamétrage du système de freinage (2)

Nota : un changement de dimensions des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage du système de freinage

Hayon arrière : ~~OUI~~ NON (1)

Marque : Type : (2)

Système antibloqueur de roues : ~~ABS~~ EBS Marque : ~~HALDEX~~ , ~~WABCO~~, KNORR (1)

Type : 2S2M ~~4S2M~~ ~~4S3M~~ (1)

Réservoir gasoil : ~~OUI~~ – NON (1)

Capacité : …… Matériau : …….. (2)

Empattement : 7.45 Empattement du tridem : 2.62 Porte à faux avant utile : 1.57 Porte à faux arrière hors tout : 4.55 (2)

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Référence communautaire de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.